

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 10–13 novembre 2014

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2014/8-B/6

17 octobre 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – ÉTHIOPIE 200700

Assistance alimentaire en faveur des réfugiés érythréens, sud-soudanais, soudanais et somaliens

Nombre de bénéficiaires	650 000
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} avril 2015–31 mars 2018)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	534 063
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	380 766 784
Espèces et bons, et coûts connexes	11 600 440
Développement et augmentation des capacités	3 041 013
Coûts d'appui directs	52 161 646
Coûts d'appui indirects	31 329 916
Coût total pour le PAM	478 899 775

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, OMN*: Mme V. Guarnieri courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

Directeur de pays: M. A. Dieng courriel: abdou.dieng@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)

RÉSUMÉ

Depuis 30 ans, l'Éthiopie accueille des réfugiés fuyant les conflits et l'instabilité dans les pays voisins. Au cours des trois dernières années, le nombre de réfugiés a été multiplié par trois. On dénombre actuellement 640 000 réfugiés en Éthiopie, et le PAM prévoit d'en aider 650 000 dans le cadre de la présente intervention. La majorité des réfugiés sont originaires du Soudan du Sud, mais on recense aussi de nombreux Somaliens, Soudanais et Érythréens.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200700 continue de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés vivant dans des camps. Elle a été conçue à partir des éléments suivants: i) l'évaluation d'impact conjointe de 2011 menée par le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; ii) la mission d'évaluation conjointe de 2012 effectuée par le Gouvernement, l'Administration éthiopienne chargée des réfugiés et des rapatriés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM; et iii) l'enquête sanitaire et nutritionnelle conjointe de 2013–2014 réalisée par l'Administration éthiopienne chargée des réfugiés et des rapatriés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PAM et des partenaires non gouvernementaux.

Plusieurs points ressortent de ces études: i) les réfugiés des camps ont peu de possibilités d'assurer leur autonomie et sont en grande partie tributaires de l'aide humanitaire; ii) il serait possible de distribuer des espèces et des bons aux réfugiés; et iii) le niveau de malnutrition aiguë globale est élevé dans les camps de Dollo Ado et Gambella, qui accueillent de nouveaux réfugiés venus du Soudan du Sud.

Le PAM continuera de venir en aide aux réfugiés en fournissant une assistance alimentaire aux personnes vulnérables, en assurant des activités de supplémentation alimentaire ciblée et d'alimentation scolaire et en menant des activités de supplémentation alimentaire généralisée au profit des enfants de moins de 5 ans vivant dans les camps où les taux de malnutrition aiguë globale sont supérieurs au seuil d'urgence. Les transferts associant espèces et vivres se poursuivront et pourront éventuellement être étendus à l'issue d'une évaluation externe prévue fin 2014.

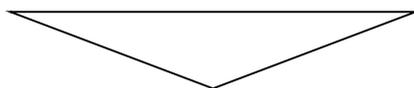
Les partenaires du PAM seront l'Administration éthiopienne chargée des réfugiés et des rapatriés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales.

Le PAM continuera de consulter les bénéficiaires pour recenser les besoins et adapter ses programmes en conséquence, et il collaborera avec des acteurs de la protection pour atténuer les risques dans ce domaine.

Les réfugiés sont censés retourner dans leur pays d'origine une fois que la situation s'y est stabilisée, mais il est peu probable que ce retour se produise dans un avenir proche.

L'intervention prolongée de secours et de redressement 200700 concorde avec les Objectifs stratégiques 1 et 2 énoncés dans le Plan stratégique pour 2014–2017 et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 4, 5 et 7.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 200700, "Assistance alimentaire en faveur des réfugiés érythréens, sud-soudanais, soudanais et somaliens" (WFP/EB.2/2014/8-B/6), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Malgré son développement limité et l'insécurité alimentaire chronique qui y règne, l'Éthiopie accueille depuis 30 ans des réfugiés fuyant les conflits et l'insécurité dans les pays voisins. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Éthiopie comptait 640 000 réfugiés enregistrés en août 2014, dont 49,7 pour cent étaient des femmes ou des filles.
2. Le nombre de réfugiés nécessitant une assistance alimentaire du PAM a nettement augmenté ces dernières années. L'afflux le plus important a été enregistré lors des neuf premiers mois de 2014, avec l'arrivée de 200 000 réfugiés sud-soudanais. Dans le cadre de la présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), le PAM prévoit de venir en aide à 650 000 réfugiés.
3. Les réfugiés en Éthiopie se composent à 39 pour cent de Sud-Soudanais, 38 pour cent de Somaliens, 16 pour cent d'Érythréens, 6 pour cent de Soudanais et 1 pour cent d'autres nationalités; 57 pour cent d'entre eux ont moins de 18 ans et 23 pour cent sont d'âge scolaire.
4. Les réfugiés sont accueillis dans des camps où sont assurés des services de base tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la fourniture d'abris, des soins de santé et l'éducation. Les activités d'alimentation scolaire du PAM, qui sont menées dans tous les camps où un enseignement primaire est dispensé¹, ont permis de venir en aide à 48 000 enfants en 2013.
5. La mission d'évaluation conjointe de 2012 a permis de constater que la collecte de bois de feu utilisé pour cuisiner était une préoccupation majeure des réfugiés et des communautés d'accueil. L'abattage d'arbres à grande échelle dégrade l'environnement et crée des tensions entre les réfugiés et les populations locales. Les femmes risquent en outre d'être victimes de violences sexistes lorsqu'elles sortent des camps pour aller chercher du bois de feu.
6. Le rapatriement n'est pas encore possible, et la réinstallation dans des pays tiers n'est envisageable que pour un petit nombre de réfugiés. Le Gouvernement ne pense pas que l'intégration locale soit une solution².

Sécurité alimentaire et nutrition

7. La mission d'évaluation conjointe de 2012 a confirmé que les réfugiés étaient presque entièrement tributaires des rations alimentaires générales, car l'accès aux terres agricoles et à des activités rémunératrices en dehors des camps était limité. Certains réfugiés cultivent des légumes, ce qui constitue une contribution minimale à leur sécurité alimentaire, et quelques-uns reçoivent des fonds envoyés de l'étranger. L'évaluation conjointe a fait apparaître que l'échange et le troc de nourriture étaient monnaie courante. Les réfugiés vendent souvent une partie de leur ration générale, en particulier les céréales, à des conditions très peu favorables, pour acheter d'autres produits alimentaires ou satisfaire d'autres besoins³.

¹ Des écoles primaires ont été ouvertes dans 16 camps en 2013; un enseignement primaire commencera à être assuré dans les trois nouveaux camps ouverts à Gambella début 2014.

² Les réfugiés sont considérés comme des "hôtes temporaires", censés retourner dans leur pays d'origine.

³ L'assistance sous forme d'espèces a permis de réduire ces ventes de vivres; le PAM appelle instamment ses partenaires à fournir une assistance complémentaire.

8. Dans leur évaluation d'impact conjointe⁴, le HCR et le PAM ont recommandé que le PAM étudie l'utilisation des espèces ou des bons dans les camps de réfugiés où les marchés fonctionnent⁵.
9. En 2013, le PAM, l'Administration éthiopienne chargée des réfugiés et des rapatriés (ARRA) et le HCR ont lancé, dans deux camps de réfugiés de la région de Jijiga, une intervention fondée sur des transferts associant espèces et vivres, qui a donné de bons résultats: la proportion de ménages ayant un score de consommation alimentaire insuffisant a été réduite de 18 pour cent à 8 pour cent, soit un recul de 55 pour cent; la proportion de ménages présentant un score limite a aussi diminué, passant de 35 pour cent à 17 pour cent; et la proportion de ménages affichant un score adéquat a progressé, de 47 pour cent à 75 pour cent. Les réfugiés, en particulier les femmes, ont apprécié la souplesse offerte par les espèces ainsi que le plus grand respect de la dignité et le pouvoir de négociation accru avec les commerçants qui en ont résulté⁶. Le PAM envisage d'étendre les transferts associant espèces et vivres à l'issue de l'évaluation prévue en décembre 2014, en consultation avec le HCR et l'ARRA.
10. Dans 80 pour cent des ménages de réfugiés, ce sont principalement les femmes qui prennent les décisions concernant la nourriture et déterminent les pratiques d'alimentation des jeunes enfants. Il a été constaté que les ménages de petite taille, de trois membres ou moins, étaient les plus durement touchés par l'insécurité alimentaire dans les camps de réfugiés.
11. Dans la plupart des camps, les taux de malnutrition aiguë sont stables (moins de 10 pour cent), mais la malnutrition aiguë globale dépasse le seuil d'urgence dans les camps de Dollo Ado, Afar et Gambella⁷. Une mission conjointe de l'ARRA, du HCR et du PAM surveille la malnutrition à Dollo Ado pour en déterminer les causes; une enquête nutritionnelle est en cours dans les camps d'Afar, et la malnutrition est surveillée à Gambella à mesure que de nouveaux arrivants sont enregistrés; le taux de malnutrition aiguë globale est actuellement de 25 pour cent. La situation des réfugiés à Gambella s'est nettement améliorée en quelques semaines après leur réinstallation dans les camps. Les taux de retard de croissance sont inférieurs à 20 pour cent dans la plupart des camps de Dollo Ado, Gambella et Jijiga, ils oscillent entre 20 pour cent et 29 pour cent dans les camps de Tigray et d'Afar, et sont compris entre 30 pour cent et 39 pour cent à Shimelba, dans la région de Tigray, et à Kebribeyah, dans la région de Jijiga.

⁴ Voir WFP/EB.1/2012/6-E.

⁵ Une évaluation de 2012 a montré que les marchés fonctionnaient dans de nombreuses régions du pays, surtout pour les céréales de base. Des fruits, des légumes et des produits de l'élevage sont aussi disponibles dans certaines régions du pays.

⁶ Enquête post-distribution conjointe du PAM et du HCR relative au projet pilote de distribution d'espèces aux réfugiés somaliens, octobre 2013.

⁷ Enquête sanitaire et nutritionnelle standard du HCR, de l'ARRA et du PAM, avril 2014. Le taux de malnutrition aiguë globale est en moyenne de 20,5 pour cent à Dollo Ado.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Politiques, capacités et actions du Gouvernement

12. Le Gouvernement pratique une politique de portes ouvertes pour les réfugiés, en application de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément à la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine. La Proclamation sur les réfugiés adoptée par l'Éthiopie en 2004, qui constitue le fondement juridique régissant l'accès à la protection et à l'assistance, stipule que le statut de réfugié est accordé aux demandeurs d'asile à titre provisoire. Une fois que leur statut a été décidé, les réfugiés sont orientés vers les camps où ils doivent s'installer, mais une politique révisée sur la sortie des camps, en place depuis 2010, leur permet de vivre là où ils le souhaitent tant qu'ils sont pris en charge par des parents ou des amis.
13. L'assistance associant espèces et vivres respecte le principe établi par le Gouvernement, qui consiste à privilégier la distribution d'espèces dans le cadre de l'assistance alimentaire, et concorde avec le Plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie pour 2011–2015.

Politiques, capacités et actions des autres grands intervenants

14. Le Mémorandum d'accord et l'accord au niveau du pays conclus entre le PAM et le HCR mentionnent le Gouvernement en tant que partie. L'accord définit les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de l'IPSR 200700 s'agissant des transferts de vivres et d'espèces. Des organisations non gouvernementales (ONG) appuient les activités sanitaires et nutritionnelles et la sensibilisation aux questions liées à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène, aux abris, aux moyens d'existence et à l'environnement; l'ARRA s'occupe de la sécurité, de la coordination, de l'enregistrement, de la gestion des camps, de la distribution des vivres, de l'enseignement primaire et de la santé.

Coordination

15. L'assistance offerte aux réfugiés est coordonnée par l'ARRA et le HCR. Des réunions auxquelles participent l'ARRA, le HCR, le PAM, les autres organismes des Nations Unies, les ONG et les donateurs se tiennent tous les deux mois à Addis-Abeba; des réunions de coordination sont en outre organisées au niveau des zones et des camps. Des rencontres sont régulièrement consacrées à la santé et à la nutrition, à l'éducation et aux moyens d'existence. Les questions relatives aux réfugiés sont en outre évoquées lors des réunions de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

OBJECTIFS

16. L'IPSR 200700 vise à répondre aux besoins nutritionnels essentiels des réfugiés, conformément au Plan stratégique pour 2014–2017⁸. Ses objectifs sont les suivants:
- permettre aux réfugiés d'atteindre un niveau minimal de sécurité alimentaire (Objectif stratégique 1);
 - traiter et réduire la malnutrition aiguë chez les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et d'autres réfugiés vulnérables ayant des besoins nutritionnels particuliers (Objectif stratégique 1);
 - stabiliser les taux de scolarisation des réfugiés, filles et garçons, dans les écoles appuyées par le PAM (Objectif stratégique 2); et
 - renforcer, dans les situations de transition fragiles, les moyens d'existence des réfugiés et des communautés d'accueil et les possibilités que leur offre l'environnement (Objectif stratégique 2).
17. L'IPSR contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 2, 3, 4, 5, et 7⁹.

INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

18. Le PAM assure une assistance alimentaire par le biais de distributions générales destinées à tous les réfugiés, sous la forme de rations de supplémentation dans le cadre des interventions nutritionnelles ciblées et à travers ses activités d'alimentation scolaire. Une intervention non alimentaire de faible ampleur vise à appuyer des projets de rétablissement des moyens d'existence et de remise en état de l'environnement dans les zones accueillant des réfugiés, pour compléter les ressources des partenaires.
19. À la mi-2013, le PAM, l'ARRA et le HCR ont lancé une intervention associant espèces et vivres dans deux camps de réfugiés de la région de Jijiga; cette intervention a été étendue au camp de Bambasi en mai 2014 et à celui d'Assayta en septembre 2014. Il est prévu de l'étendre au camp d'Adi-Arush en novembre 2014. Une évaluation menée fin 2014 servira de point de départ à l'élargissement de la composante prévoyant une assistance monétaire au titre de l'IPSR 200700.
20. Le PAM continuera d'aider les réfugiés dans le cadre de l'IPSR 200700, en se servant des enseignements tirés de l'IPSR 200365 et conformément à la recommandation issue de l'évaluation d'impact conjointe¹⁰ qui préconisait l'emploi d'autres modalités d'assistance

⁸ WFP/EB.A/2013/5-A/1. Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence.

⁹ OMD 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous; OMD 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; OMD 4 – Réduire la mortalité infantile et post-infantile; OMD 5 – Améliorer la santé maternelle; OMD 7 – Préserver l'environnement.

¹⁰ Technical Assistance to NGOs International. 2011. *The Contribution of Food Assistance to Durable Solutions in Protracted Refugee Solutions*. Évaluation réalisée à la demande du PAM et du HCR; réf.: OE/2011/026. Rapport succinct destiné au Conseil: WFP/EB.1/2012/6-E.

alimentaire. L'examen du programme de distribution d'espèces mis en œuvre par le PAM et le HCR¹¹, qui recommandait d'évaluer la modalité d'assistance alimentaire fin 2014 dans la perspective d'une extension à d'autres camps, sera également pris en considération.

21. Le Bureau du PAM en Éthiopie a fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes de 2009¹², et il renforcera ses capacités d'élaboration de programmes tenant compte de cette problématique. Une stratégie en la matière sera établie, tout comme les partenariats connexes, afin de parvenir à une approche plus structurée de l'égalité des sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire en Éthiopie.

Stratégie

⇒ *Secours*

22. Tous les réfugiés vivant dans des camps recevront une assistance alimentaire ciblée. Les transferts associant espèces et produits en nature seront maintenus dans les camps où ils sont déjà en place, et le dispositif sera étendu pendant la mise en œuvre de l'IPSR 200700. L'assortiment utilisé comprend 10 kilogrammes de céréales, 1,5 kilogramme de légumes secs, 1,5 kilogramme de SuperCereal, 900 grammes d'huile végétale, 450 grammes de sucre, 15 grammes de sel et une aide en espèces équivalant à 5,20 dollars É.-U.
23. Le PAM assurera une supplémentation alimentaire ciblée au profit de tous les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée, ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes atteintes de malnutrition. Les enfants de 6 à 23 mois recevront une supplémentation alimentaire généralisée dans les camps où le taux de malnutrition aiguë globale est supérieur à 15 pour cent, et cette supplémentation sera étendue aux enfants de 24 à 59 mois¹³.
24. Dans les camps, les centres d'alimentation thérapeutique gérés par le HCR et les ONG partenaires dans le cadre de programmes communautaires fournissent du lait thérapeutique et du Plumpy'Nut aux enfants atteints de malnutrition grave; le HCR distribue des comprimés de fer aux femmes enceintes et aux mères allaitantes.
25. Des agents communautaires de vulgarisation, que le HCR et le PAM soutiennent par l'intermédiaire de l'ARRA, relaient des messages sur la santé et la nutrition auprès des réfugiés, et se rendent dans les ménages de ces derniers pour améliorer les habitudes de consommation et les pratiques d'alimentation des nourrissons, et pour recenser les enfants souffrant de malnutrition nécessitant un traitement et un suivi. Certaines ONG partenaires ont mis sur pied des groupes d'entraide de pères pour améliorer l'alimentation et les soins des enfants.
26. En partenariat avec le HCR, l'ARRA et des ONG, le PAM fournira des aliments complémentaires pour diversifier le régime alimentaire. Les espèces remises aux réfugiés ont déjà contribué à cette diversification en permettant aux ménages d'acheter des produits frais.

¹¹ Examen conjoint HCR/PAM des programmes prévoyant une assistance alimentaire sous la forme de transferts monétaires, 15 février 2014.

¹² Voir: OEV/2013/008 ou WFP/EB.1/2014/5-A.

¹³ Il n'y aura pas de chevauchement; les enfants bénéficiant de la supplémentation alimentaire ciblée passeront à la supplémentation alimentaire généralisée selon les besoins.

⇒ *Redressement accéléré*

27. En partenariat avec le HCR, l'ARRA, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des ONG, le PAM distribuera en milieu de matinée ou d'après-midi une collation préparée à tous les enfants d'âge scolaire inscrits dans les écoles primaires de réfugiés¹⁴. Le coût par enfant et par an s'élève à 35 dollars.
28. Les activités rémunératrices menées à l'initiative d'ONG dans certains camps (apiculture, culture de vergers et de potagers, pisciculture et aviculture, par exemple) se poursuivront avec le concours financier et technique du PAM¹⁵. Les interventions de préservation de l'environnement, qui visent également à atténuer les risques en matière de protection pour les femmes et les filles, porteront principalement sur l'emploi de fourneaux à bon rendement énergétique afin de faire des économies d'énergie; le HCR expérimente actuellement l'utilisation du biogaz, avec un cofinancement du PAM¹⁶. Dans le cadre du programme axé sur la gestion des ressources environnementales en vue de favoriser la transition vers des moyens de subsistance durables (MERET) et du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives, le PAM s'emploie à remettre en état les environnements dégradés et à promouvoir la gestion des bassins versants dans les zones d'intervention, en accordant la priorité aux femmes et aux familles peu nombreuses vulnérables.
29. Afin de maximiser la reddition de comptes, le PAM, l'ARRA et le HCR expérimenteront un système d'enregistrement faisant appel aux empreintes digitales, destiné à être utilisé lors des distributions générales de vivres. Le PAM plaidera pour la mise en œuvre dans tous les camps de réfugiés des modes opératoires normalisés convenus avec le HCR et l'ARRA en matière de vérification et d'enregistrement.
30. Conformément à sa politique en matière de protection humanitaire de 2012¹⁷, le PAM œuvrera avec les partenaires en vue de garantir la sécurité, le respect de la dignité et la responsabilisation, en faisant en sorte que la protection soit intégrée à la conception des programmes, aux études préalables, à la mise en œuvre et au suivi. Les organismes se concentreront sur les groupes particulièrement vulnérables, tels que les personnes âgées, les handicapés et les mineurs non accompagnés, pour s'assurer qu'ils reçoivent une assistance. Le conseiller chargé de la protection dans le bureau de pays veillera à ce que les nouveaux membres du personnel aient les compétences requises en matière de protection et aidera à intégrer les différents aspects de la protection dans le cycle des projets¹⁸.

Stratégie de transfert des responsabilités

31. Le Gouvernement n'autorise pas l'intégration des réfugiés; ces derniers seront pris en charge par le PAM et les partenaires aussi longtemps que nécessaire. Les possibilités de réinstallation dans des pays tiers sont très limitées, et la mise en place de solutions durables pour les Érythréens, les Somaliens, les Sud-Soudanais et les Soudanais est incertaine. Le

¹⁴ Les enfants en maternelle recevront aussi des repas scolaires; le nombre de bénéficiaires devrait augmenter en raison de l'ouverture d'écoles primaires dans les camps de Gambella, où les effectifs sont passés de 40 000 à 200 000 personnes en 2014.

¹⁵ Le PAM couvrira les coûts de la formation, des outils, des semences et des fourneaux à bon rendement énergétique; il apportera son appui aux partenaires et surveillera leurs activités.

¹⁶ À Bambasi, un projet pilote sera peut-être développé à plus grande échelle pour mettre en place une source durable de combustible, ce qui éviterait d'avoir à sortir du camp pour aller chercher du bois et réduirait les tensions entre réfugiés et communautés d'accueil.

¹⁷ WFP/EB.1/2012/5-B/Rev.1.

¹⁸ Le personnel du bureau de pays a reçu une formation en matière de protection en 2013.

rapatriement des réfugiés somaliens pourrait intervenir pendant l'IPSR 200700 si la situation s'apaise suffisamment.

32. On s'attend à ce que la plupart des réfugiés restent en Éthiopie et aient besoin d'une assistance alimentaire tant qu'ils seront dans les camps. Des programmes de jardinage et de création de revenus visant à compléter l'assortiment alimentaire contribueront à accroître l'autosuffisance.

Bénéficiaires et ciblage

33. Les réfugiés qui arrivent sont enregistrés dans un premier temps dans la base de données proGres du HCR, et des cartes de ration sont ensuite établies une fois l'enregistrement de deuxième niveau terminé. Le PAM et le HCR expérimentent actuellement un système permanent d'enregistrement et de vérification dans certains camps.
34. Le PAM distribue des rations mensuelles à tous les réfugiés enregistrés par le HCR et l'ARRA qui vivent dans des camps ou dans des zones d'installation.
35. Le nombre prévu de bénéficiaires pour 2015–2018 (voir le tableau 1) est de 650 000 personnes, soit une augmentation de 1,5 pour cent par rapport aux effectifs actuels de réfugiés (640 000 à la fin août 2014). Si la population de réfugiés connaît une croissance plus importante, le PAM procédera à une révision budgétaire de l'IPSR 200700.
36. Le nombre de bénéficiaires des interventions nutritionnelles est établi compte tenu de la prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans et de l'estimation du nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes. Les chiffres relatifs à l'alimentation scolaire, eux, sont établis en fonction du nombre d'enfants d'âge scolaire dans les camps et compte tenu des écoles et des infrastructures existantes et prévues.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ (2015-2018)*			
	Hommes/garçons	Femmes/filles	Total
Distributions générales de vivres	328 100	321 900	650 000**
Supplémentation alimentaire ciblée – enfants de 6 à 59 mois	11 900	11 500	23 400
Supplémentation alimentaire ciblée – femmes enceintes et mères allaitantes	-	5 900	5 900
Supplémentation alimentaire généralisée – enfants de 6 à 23 mois	26 300	25 700	52 000
Supplémentation alimentaire généralisée – enfants de 24 à 59 mois	27 000	26 300	53 300
Alimentation scolaire	56 400	54 100	110 500
Activités relatives aux moyens d'existence (total sur trois ans)	20 000	30 000	50 000
TOTAL ***			650 000

*Nombre maximal de bénéficiaires; les besoins alimentaires ont été calculés sur la base des estimations mensuelles.

** 54 000 bénéficiaires, dont 26 700 femmes ou filles, recevront des espèces associées à des vivres dans le cadre des distributions générales de vivres.

*** Les bénéficiaires ne sont comptés qu'une seule fois.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS/TRANSFERTS

37. Les réfugiés sont en grande partie tributaires de l'assistance alimentaire mensuelle du PAM; ils n'ont que peu, voire pas, accès aux terres agricoles ou aux activités rémunératrices.
38. L'assortiment alimentaire général se compose de céréales, de légumes secs, d'aliments composés enrichis, d'huile végétale, de sucre et de sel. Il fournit 2 100 calories par personne et par jour, et respecte les directives du PAM relatives aux apports en énergie, en protéines, en lipides et en micronutriments.
39. Les céréales sont généralement des céréales complètes ou du sorgho. Le PAM continuera de fournir un complément de 20 pour cent afin de compenser les dépenses de meunerie engagées par les réfugiés. Les moulins fournis par le PAM, le HCR et les partenaires se trouvent dans les camps et aux points d'entrée; ils sont habituellement gérés par des ONG ou par des coopératives de femmes réfugiées. Dans certains cas, les céréales sont moulues par des minotiers installés à proximité des camps.
40. Les transferts associant espèces et produits en nature seront maintenus et seront destinés aux réfugiés bénéficiaires de rations générales dans les camps sélectionnés. Les cartes de ration seront contrôlées sur les sites de distribution à partir des listes de bénéficiaires établies par le HCR. Tous les réfugiés recevront un assortiment alimentaire; la quantité actuelle de céréales sera réduite de 6 kilogrammes par personne et par mois, et en contrepartie une aide en espèces équivalant à 5 dollars sera versée; les espèces seront remises par l'ARRA avec les rations sur les sites de distribution. Le PAM espère étendre la composante en espèces de la ration conformément aux résultats de l'évaluation du projet pilote et des consultations menées avec le HCR et l'ARRA.
41. Les études préalables indiquent que l'on trouve dans les zones aux alentours des camps de réfugiés sélectionnés des marchés qui fonctionnent, des routes en bon état, et des grossistes et des détaillants en nombre suffisant, et qu'il est possible d'y obtenir des prêts. Les commerçants sont en mesure de répondre à la demande supplémentaire créée par l'intervention utilisant des espèces.
42. Les consultations menées avec l'ARRA, le HCR et les réfugiés ont révélé une préférence pour les espèces. Actuellement, les détaillants ne sont pas en position de mettre en œuvre un dispositif reposant sur des bons, et beaucoup craignent des retards de paiement susceptibles d'occasionner des problèmes de trésorerie et donc de réapprovisionnement. Dans ce contexte, et sachant qu'il n'est pas facile de se procurer de l'huile végétale et du sucre, la modalité mixte est considérée comme étant la plus appropriée.
43. La valeur alpha de l'opération associant espèces et assistance en nature est de 1,08, ce qui est acceptable¹⁹ étant donné que les réfugiés vendent une partie des vivres qu'ils reçoivent à des conditions peu favorables, et que l'assortiment mixte offre plus de souplesse, contribue à un plus grand respect de la dignité et permet de diversifier le régime alimentaire.

¹⁹ Signifie que l'assortiment associant espèces et vivres coûte 8 pour cent de plus que l'assortiment composé de vivres uniquement, ce qui est jugé acceptable compte tenu notamment des avantages qu'il présente.

TABLEAU 2: RATION/TRANSFERT, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)						
	Ration générale	Ration remise à l'arrivée/ lors du transit	Supplémentation alimentaire généralisée: enfants de 6 à 23 mois	Supplémentation alimentaire ciblée: enfant de 6 à 59 mois	Supplémentation alimentaire ciblée: femmes enceintes et mères allaitantes/ Supplémentation alimentaire généralisée: enfants de 24 à 59 mois	Alimentation scolaire
Céréales ^a	450/ 283 dans les camps où les distributions d'espèces ont été mises en place					
SuperCereal	50	-	200	200	200	100
Légumes secs	50	-	-	-	-	-
Huile végétale	30	-	25	25	25	15
Sucre	15	-	20	20	20	20
Sel iodé	5	-	-	-	-	-
Biscuits à haute teneur énergétique	-	300	-	-	-	-
SuperCereal Plus	-	-	200 ^b	-	-	-
Plumpy'Sup	-	-	-	92 ^c	-	-
Espèces/bons (dollars/personne/jour)	5,5	-	-	-	-	-
Total	600 433 en cas de distribution d'espèces	300	200	92	245	135
kcal/jour	2 166 1 615 en cas de distribution d'espèces	1 374	787	500	1 105	589
% de kcal d'origine protéique	13,5 13,0 en cas de distribution d'espèces	12,8	16,6	10,2	10,6	10,4
% de kcal d'origine lipidique	17,2 21,7 en cas de distribution d'espèces	33,4	23,2	54,9	31,8	35,2
Nombre de jours d'alimentation par an ou par mois selon le cas	365	3	90-180	60-90	90-180	220 ^d

^a Plus le complément de 20 pour cent destiné à compenser les dépenses de meunerie.

^b Les bénéficiaires de la supplémentation alimentaire généralisée recevront du mélange maïs-soja enrichi et amélioré (CSB++) ou une préparation prête à l'emploi composée de mélange maïs-soja enrichi (CSB+), d'huile végétale et de sucre, en fonction des disponibilités.

^c Les bénéficiaires de la supplémentation alimentaire ciblée recevront du Plumpy'Sup ou une préparation prête à l'emploi composée de CSB++, d'huile végétale et de sucre, en fonction des disponibilités.

^d 22 jours par mois pendant dix mois.

44. Du Plumpy'Sup sera fourni aux enfants de 6 à 59 mois ciblés. Le prémélange de SuperCereal, d'huile et de sucre est fourni aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Le SuperCereal Plus sera utilisé dans le cadre de la supplémentation alimentaire généralisée afin de prévenir la dénutrition chez les enfants de 6 à 23 mois.
45. À leur arrivée aux points de pré-enregistrement ou aux points d'entrée, tous les réfugiés recevront une aide immédiate sous la forme de 300 grammes de biscuits à haute teneur énergétique par jour jusqu'à ce qu'ils soient transférés dans les centres de transit à l'intérieur des camps.

**TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN VIVRES/ESPÈCES ET BONS, PAR ACTIVITÉ
(en tonnes)**

	Alimenta- tion générale	Centres d'arrivée/ de transit	Supplé- mentation alimentaire généralisée: enfants de 24 à 59 mois	Supplé- mentation alimentaire ciblée: femmes enceintes, mères allaitantes et autres bénéficiaires	Supplé- mentation alimentaire généralisée: enfants de 6 à 23 mois	Alimenta- tion scolaire	Total
Céréales	379 080	-	-	-	-	-	379 080
SuperCereal	35 100	-	11 513	4 470	11 232	7 293	69 608
Légumes secs	35 100	-	-	-	-	-	35 100
Huile végétale	21 060	-	1 439	548	1 404	1 094	25 545
Sucre	10 530	-	1 151	449	1 123	1 459	14 712
Sel iodé	3 510	-	-	-	-	-	3 510
Biscuits à haute teneur énergétique	-	81	-	-	-	-	81
SuperCereal Plus	-	-	-	-	2 995*	-	2 995
Plumpy'Sup	-	-	-	1 483**	-	-	1 483
Dattes	1 950	-	-	-	-	-	1 950
Espèces/bons (en dollars)	10 692 000	-	-	-	-	-	10 692 000
TOTAL	486 330	81	14 103	6 950	16 754	9 846	534 063

* Les bénéficiaires de la supplémentation alimentaire généralisée recevront du CSB++ ou une préparation prête à l'emploi composée de CSB+, d'huile végétale et de sucre, en fonction des disponibilités. Aucun bénéficiaire n'est compté deux fois.

** Les bénéficiaires de la supplémentation alimentaire ciblée recevront du Plumpy'Sup ou une préparation prête à l'emploi composée de CSB+, d'huile végétale et de sucre, en fonction des disponibilités. Aucun bénéficiaire n'est compté deux fois.

DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation

46. Les camps disposent de comités de réfugiés, d'associations de femmes et de jeunes et de comités de gestion des vivres. Composés pour moitié de femmes, ces derniers traitent des questions relatives à l'assistance alimentaire, aident l'ARRA à gérer les distributions de vivres en sélectionnant parmi les réfugiés les personnes chargées de constituer les rations et de canaliser la foule, et veillent également à la mise en place de files d'attente distinctes pour les femmes, priorité étant donnée aux femmes enceintes et aux mères allaitantes et aux autres groupes vulnérables.

47. Pour garantir la protection, des débats sont organisés avec les femmes et les groupes vulnérables lors des études préalables et du suivi dans le but d'examiner des questions telles que l'accès aux points de distribution et aux marchés, la sûreté et la sécurité. L'enquête post-distribution de 2013 menée par le PAM et le HCR a permis de constater que 99 pour cent des femmes se sentaient en sécurité quand elles se rendaient sur les sites de distribution, et 94 pour cent savaient à quelle quantité de vivres et à quel montant en espèces elles avaient droit.
48. Les réfugiés, en particulier les femmes, sont consultés pour obtenir des informations sur la sécurité alimentaire, sur le suivi par contact direct avec les bénéficiaires et sur les problèmes se posant après les distributions. Le PAM et ses partenaires organisent des séances de sensibilisation avant et après les distributions.
49. Les mécanismes de dépôt de plaintes et de retour d'information sont gérés dans les camps par l'ARRA et le HCR; des représentants du PAM et des comités de distribution des vivres apportent leur appui. Les plaintes sont enregistrées, et des solutions sont recherchées immédiatement; les questions qui ne peuvent être réglées sur le champ sont renvoyées aux parties prenantes compétentes.

Partenaires et capacités

50. Les principaux partenaires coopérants du PAM sont l'ARRA, le HCR et les ONG. L'ARRA est responsable de la sécurité et de la gestion des camps, ainsi que de la réception, du stockage et de la distribution des vivres et des espèces fournis par le PAM.
51. Les faibles moyens dont dispose le Gouvernement, notamment pour le stockage et la distribution des vivres et pour l'établissement de rapports, peuvent entraîner un manque d'efficacité au cours de la mise en œuvre de l'IPSR 200700. Le PAM améliore la formation du personnel de l'ARRA par des cours de remise à niveau sur l'assistance en espèces et des échanges d'expériences entre les camps.
52. Les ONG Action contre la faim, GOAL, International Medical Corps, Médecins sans frontières et Save the Children sont des partenaires coopérants qui interviennent principalement dans le cadre des activités de supplémentation alimentaire menées dans les régions de Dollo Ado et Gambella, où arrivent la plupart des réfugiés.
53. Les activités d'alimentation scolaire sont mises en œuvre en collaboration avec l'ARRA et le HCR. Le Comité international de secours s'occupe de ces activités dans la région de Tigray. Les nombreux enfants non accompagnés sont protégés par le Comité international de secours et l'ARRA; le PAM participe aux équipes spéciales chargées de la protection dans ces camps.
54. Les patients atteints de tuberculose ou vivant avec le VIH/sida sont soignés dans les camps en application de protocoles nationaux, sauf lorsque le HCR les oriente vers des établissements publics de santé.
55. Les partenariats sont régis par des accords conclus sur le terrain. Les partenaires coopérants soumettent des rapports mensuels sur les distributions de vivres et d'espèces et des rapports trimestriels sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés. Le PAM lutte contre les pertes alimentaires en formant le personnel des partenaires coopérants à la gestion et au stockage des vivres; du fait de la forte rotation du personnel, la formation doit être dispensée en continu.

Achats

56. L'intervention en faveur des réfugiés reçoit principalement des contributions en nature, sous la forme de produits alimentaires. Dans le cas de contributions en espèces, les denrées, comme le SuperCereal et certains légumes secs, peuvent être achetées localement, si les prix sont concurrentiels.

Logistique

57. Le PAM utilise des entreprises privées pour transporter les produits alimentaires importés, de Djibouti jusqu'à ses entrepôts de Nazareth, Jijiga et Mekele. Pour les aliments achetés localement, les arrangements diffèrent selon les types de produits: le PAM assure le transport des aliments composés entre les fournisseurs et ses entrepôts, tandis que les céréales et les légumes secs sont livrés aux entrepôts par les fournisseurs.
58. Les vivres sont ensuite acheminés par des transporteurs commerciaux jusqu'aux camps de réfugiés. Les entrepôts des camps sont gérés par l'ARRA et des ONG. Compte tenu du mauvais état des routes pendant la saison des pluies, des stocks alimentaires pour une durée de deux mois sont prépositionnés dans les camps lorsque les ressources le permettent.

Modalités de transfert

59. Dans les camps où des transferts associant espèces et vivres sont mis en œuvre, le PAM, ses partenaires coopérants et des représentants de réfugiés ont mené des études préparatoires, évalué les risques et mis au point des mesures d'atténuation.
60. Pour atténuer le risque de hausse des prix des produits alimentaires, le PAM, le HCR et l'ARRA surveilleront régulièrement les marchés, les chaînes d'approvisionnement et l'utilisation des espèces, en se concertant et au moyen de listes de vérification élaborées conjointement; le PAM adaptera ses plans de mise en œuvre en conséquence. Une réserve de secours de céréales permettra au PAM de revenir aux transferts alimentaires si les prix sur les marchés augmentent de manière excessive.
61. Les distributions d'espèces peuvent poser des problèmes de sécurité. Le PAM continuera de surveiller les conditions de sécurité, et l'ARRA continuera de faire appel à des escortes locales pour les livraisons d'espèces. Les distributions seront échelonnées pour réduire les risques liés au transport et éviter l'accumulation de grandes quantités d'espèces sur les sites de distribution.
62. Si le PAM ne reçoit pas assez de contributions pour mettre en œuvre les transferts monétaires comme prévu, il reviendra aux transferts alimentaires, à condition que les disponibilités alimentaires soient suffisantes pour que les bénéficiaires reçoivent l'ensemble des vivres auxquels ils ont droit.

Suivi de la performance

63. Un plan de suivi et d'évaluation du programme destiné aux réfugiés est en place au bureau de pays du PAM. Les contrôleurs du PAM sont présents sur les sites de distribution et disposent de listes de vérification pour chaque activité; des indicateurs permettant une analyse et un suivi immédiats ont été élaborés. Les contrôleurs effectuent des vérifications aléatoires de l'assortiment alimentaire distribué aux ménages pour s'assurer que les bénéficiaires reçoivent les vivres auxquels ils ont droit.

64. Le PAM et le HCR assurent un suivi par contact direct avec les bénéficiaires tous les trimestres pour évaluer les indicateurs figurant dans le cadre logique. Les données quantitatives sont complétées par des données qualitatives issues des discussions de groupe menées avec les réfugiés, surtout des femmes et des membres d'autres groupes vulnérables. Les organismes réalisent aussi des études de cas qualitatives sur la problématique hommes-femmes et la protection, en particulier dans les camps où l'assistance combine espèces et vivres.
65. L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire programmée pour le premier trimestre de 2015 constituera le point de référence pour l'IPSR 200700. Des informations seront recueillies pour les principaux indicateurs, les scores de consommation alimentaire et l'indice des stratégies de survie; les enquêtes de suivi permettront de déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre.
66. Le PAM renforcera son suivi des prix alimentaires sur les marchés situés à proximité des camps de réfugiés. Si les prix augmentent brusquement, il faudra peut-être réviser la valeur des transferts monétaires, ou revenir à une assistance alimentaire en nature. Les consultations avec les bénéficiaires seront prises en compte dans la décision.
67. Les rapports de suivi sont analysés à l'échelon des bureaux auxiliaires, de façon à pouvoir mettre en œuvre des mesures correctives rapidement. Des contrats seront passés avec des entreprises privées pour établir les données de référence en matière de sécurité alimentaire et réaliser les études de suivi; ces entreprises recommanderont des ajustements à apporter aux modalités d'exécution si nécessaire.
68. Une évaluation externe de l'IPSR 200700 sera menée avec l'appui du Siège.

GESTION DES RISQUES

69. La sécheresse et les inondations pourraient déstabiliser la production agricole, mettre en péril les avoirs et les moyens d'existence et aggraver l'insécurité alimentaire. Parmi les autres problèmes figure l'augmentation des arrivées de réfugiés en provenance de l'Érythrée, de la Somalie et du Soudan du Sud. L'insécurité s'accroît, surtout en lien avec les conflits entre clans dans les zones pastorales et les troubles à proximité des frontières internationales, qui vont probablement perturber les moyens d'existence et les marchés. On s'attend à ce que les prix élevés des produits alimentaires et du carburant ainsi que la forte inflation continuent de compromettre la sécurité alimentaire des réfugiés.
70. Le bureau de pays surveille la situation transfrontalière avec l'aide des bureaux du PAM et du HCR dans les pays voisins; le Bureau du PAM en Éthiopie participe à un groupe de planification des mesures d'urgence, qui est coordonné par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Dans l'éventualité d'un gros afflux de réfugiés, le PAM présenterait une révision budgétaire pour répondre à l'augmentation des besoins.
71. Avec le soutien du bureau régional, le bureau de pays renforce sa préparation aux situations d'urgence en actualisant son registre des risques, en familiarisant son personnel avec les mesures minimum de préparation et les mesures de préparation à une situation d'urgence imminente et en recensant les capacités et les lacunes pour s'assurer que des mesures d'atténuation adéquates sont en place.

Gestion des risques liés à la sécurité

72. La situation sur le plan de la sécurité est une préoccupation constante, car les camps de réfugiés se trouvent dans des zones frontalières ou des zones de conflit et sont exposés à des épisodes de violence en interne. Le différend frontalier avec l'Érythrée, le terrorisme en Somalie et le conflit au Soudan du Sud peuvent également constituer des risques pour les opérations du PAM. Si les conditions de sécurité se dégradent, l'accès aux populations sera réduit, ce qui entravera la logistique et le suivi.
73. Les camps de Gambella, Tigray et Dollo Ado se situent dans des zones classées au niveau d'insécurité 3; ceux d'Afar et de Benishangul-Gumuz sont au niveau d'insécurité 2. Les camps de Gambella se trouvent dans des zones reculées où les routes sont en mauvais état, les installations médicales inadéquates et les incidents de sécurité fréquents. Les niveaux d'insécurité sont élevés dans la majeure partie de la région Somali et dans les zones aux alentours des camps de réfugiés du fait des infiltrations de terroristes qui ont été signalées.
74. Les coordonnateurs de secteur (sécurité) des Nations Unies à Jijiga, Gambella, Dollo Ado et Mekele évaluent régulièrement la sécurité et délivrent les habilitations pour les déplacements du personnel. Tous les bureaux du PAM appliquent les normes minimales de sécurité opérationnelle et de sécurité des télécommunications. Les bureaux sont dotés de trousse médicale et de trousse d'urgence, et les véhicules de terrain sont équipés de radios et de matériel de premier secours. Des téléphones par satellite sont mis à disposition dans les bureaux situés dans les zones classées au niveau d'insécurité 3. La salle de radio du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies à Addis-Abeba et les salles de radio du PAM à Gambella et Jijiga assurent un contact radio 24 heures sur 24 avec les véhicules de terrain et les antennes locales. Les agents de terrain du PAM reçoivent une formation aux radiocommunications, aux premiers secours et à la sécurité.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	379 080	93 706 238	
Légumes secs	35 100	19 936 420	
Huile et matières grasses	25 545	28 017 988	
Aliments composés et mélanges	74 166	47 225 308	
Autres	20 172	10 440 656	
Total, produits alimentaires	534 063	199 326 611	
Transport extérieur		70 228 705	
Transport terrestre, entreposage et manutention		102 570 136	
Autres coûts opérationnels directs – produits alimentaires		8 641 684	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		380 767 136	380 767 136
Espèces et bons		10 692 000	
Coûts connexes		908 440	
Espèces et bons, et coûts connexes		11 600 440	11 600 440
Développement et augmentation des capacités		3 041 013	3 041 013
Coûts opérationnels directs			395 408 589
Coûts d'appui directs ² (voir annexe I-B)			52 161 646
Total des coûts directs du projet			447 570 235
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			31 329 916
COÛT TOTAL POUR LE PAM			478 900 152

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

BESOINS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	18 056 611
Agents des services généraux	8 896 266
Prime de danger et indemnités locales	653 441
Total partiel	27 606 319
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	5 635 125
Sécurité	3 752 547
Voyages et transport	9 105 846
Études préalables, évaluations et suivi ²³	1 062 500
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	52 161 646

²³ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
<p>Problématique hommes-femmes</p> <p>Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p>	<p>Les partenaires d'exécution et le PAM organisent des stages de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et des formations à la gestion de projet au profit des partenaires, du personnel du PAM et des réfugiés.</p> <p>Des fonds sont disponibles pour assurer le développement des capacités.</p>
<p>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées</p> <p>Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p> <p>Proportion d'hommes bénéficiant d'une assistance informés au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de femmes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p>	<p>Les partenaires et le PAM organisent des stages de formation consacrés aux questions relatives aux programmes et à la protection, aux droits à prestation et aux procédures de dépôt de plainte.</p> <p>Des fonds sont disponibles pour assurer le développement des capacités.</p>
<p>Partenariats</p> <p>Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats</p>	<p>Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires</p> <p>Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires</p> <p>Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement)</p>	<p>Les partenaires sont en mesure de fournir des intrants et des services complémentaires.</p> <p>Les partenaires rendent compte des fonds complémentaires qu'ils consacrent au projet.</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence		
<p>Effet direct 1.1</p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à -59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes</p>	<p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement (en %)</p> <p>Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération (en %)</p> <p>Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions</p> <p>Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)</p>	<p>Les partenaires continuent de s'attacher à remédier au problème de l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés et dans les communautés d'accueil.</p> <p>Les partenaires fournissent des rapports précis sur les résultats des analyses; le HCR partage avec le PAM les données concernant les systèmes de santé et d'information.</p>
<p>Effet direct 1.2</p> <p>Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages et/ou des individus ciblés au cours de la période d'assistance</p>	<p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par un homme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages (dirigés par une femme) ayant un score de consommation alimentaire insuffisant</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par un homme)</p> <p>Score de diversité alimentaire (ménages dirigés par une femme)</p>	<p>Les partenaires continuent de s'attacher à remédier au problème de l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés et dans les communautés d'accueil.</p> <p>Les partenaires fournissent des services complémentaires conformément à ce qui était prévu.</p> <p>Des ressources sont disponibles et l'approvisionnement est assuré sans interruption.</p> <p>Des ressources sont disponibles pour la réalisation d'études de référence et les résultats permettant d'établir les valeurs cibles sont communiqués.</p>
<p>Produit 1.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p>	<p>Des donateurs financent l'IPSR concernant les réfugiés.</p>

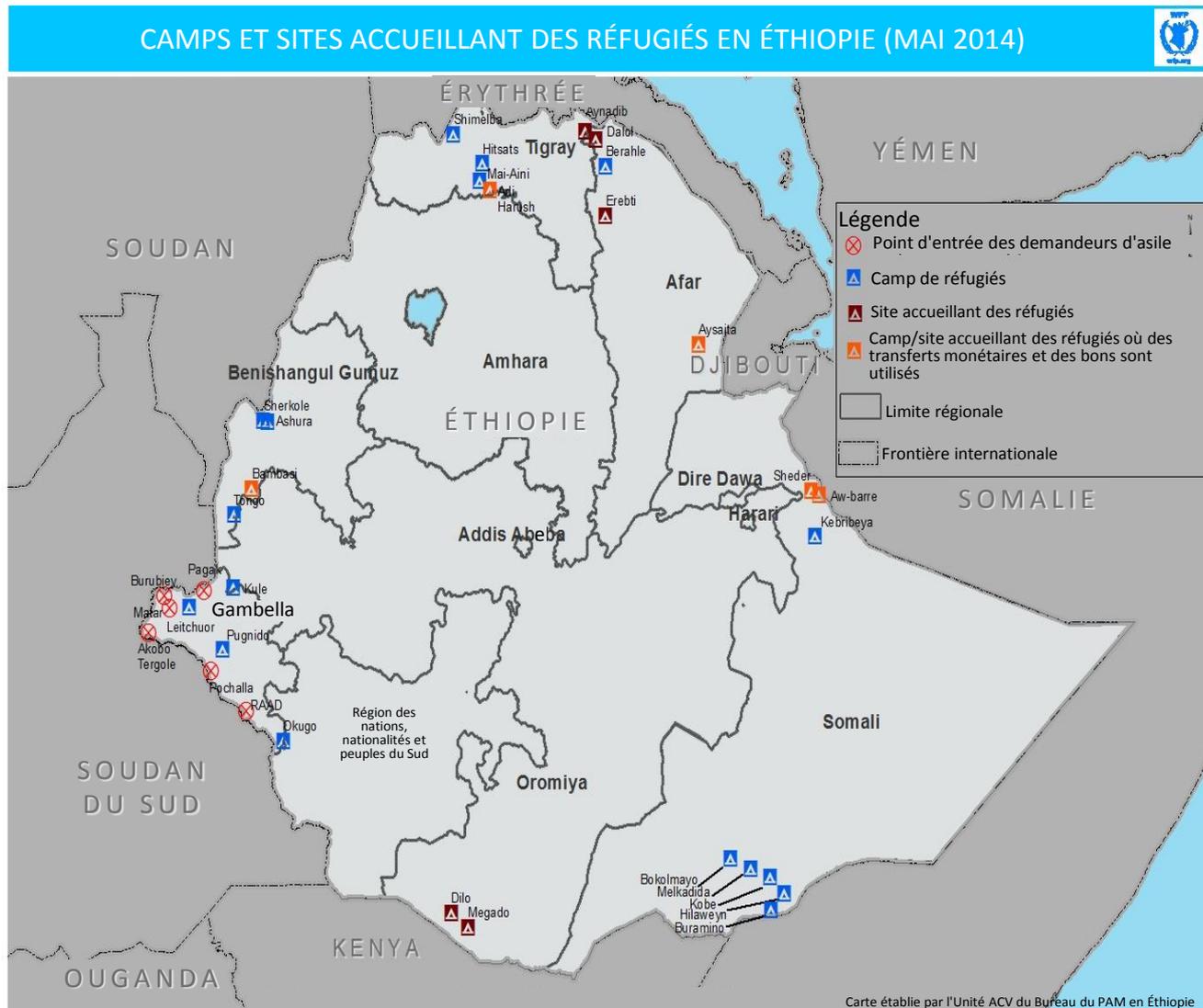


ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 1.2</p> <p>Messages et conseils sur les aliments nutritifs spéciaux et les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants efficacement diffusés</p>	<p>Proportion d'aidants familiaux ciblés (hommes et femmes) ayant reçu 3 messages clés diffusés grâce aux informations et aux conseils du PAM</p>	<p>Les femmes réfugiées participent aux séances de formation et de sensibilisation.</p> <p>Les bénévoles chargés de la vulgarisation nutritionnelle sont présents en nombre suffisant dans les communautés de réfugiés.</p>
<p>Produit 1.3</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p>	<p>Des donateurs financent l'IPSR concernant les réfugiés.</p>
<p>Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence</p>		
<p>Effet direct 2.1</p> <p>Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales</p>	<p>Proportion de garçons qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM</p> <p>Proportion de filles qui poursuivent leurs études dans les écoles primaires aidées par le PAM</p> <p>Scolarisation (garçons): taux annuel moyen de variation du nombre de garçons inscrits dans les écoles primaires aidées par le PAM</p> <p>Scolarisation (filles): taux annuel moyen de variation du nombre de filles inscrites dans les écoles primaires aidées par le PAM</p>	<p>Les communautés contribuent aux activités.</p> <p>Des ressources sont disponibles pour financer les programmes concernant les moyens d'existence et l'environnement.</p>
<p>Produit 2.1</p> <p>Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p>	<p>Des donateurs financent l'IPSR concernant les réfugiés.</p>



ANNEXE III



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ARRA	Administration éthiopienne chargée des réfugiés et des rapatriés
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
MERET	gestion des ressources environnementales en vue de favoriser la transition vers des moyens de subsistance durables
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale